

Chambre qui comprennent le fonctionnement des corporations. J'en exclus les deux députés qui ont parlé, parce qu'il est évident qu'ils n'y entendent rien.

Une des raisons qui m'ont porté à continuer, ai-je dit alors, c'est que je ne voulais pas que le contrôle de la compagnie échappe au Canada. Je pense avoir contribué quelque peu à empêcher toute tendance en ce sens. Des offres d'achat d'actions ont été rejetées, parce que j'ai fait voir que la sorte de propriété envisagée ne serait pas avantageuse pour le Canada. L'honorable député a posé certaines questions. La première, comment la valeur des actions a-t-elle été établie. Elle l'a été d'après la valeur cotée des actions le jour de la mort de sir James, conformément à la loi. L'autre question est la suivante: Y a-t-il eu discussion entre la succession et la Division de l'impôt sur le montant de l'impôt? La réponse est non. La cotisation a été établie au meilleur de ma connaissance après un délai considérable requis pour recueillir les renseignements nécessaires sur une succession qui s'étendait du Canada à l'Angleterre et à plusieurs pays. Elle a été établie à peu près un an après la mort de sir James,—mais cela n'est peut-être pas exact.

Dans l'intervalle, je n'ai eu absolument rien à voir à l'administration de la succession. Toutefois, il était nécessaire pour acquitter les droits successoraux que la succession liquide un certain nombre d'actions de l'*Algoma* ainsi que d'autres titres qui lui appartenaient.

Les honorables députés ont lu sur les journaux que la part prédominante de l'intérêt dans l'*Algoma* passait en d'autres mains. Sir James détenait l'intérêt prépondérant représenté par toutes les actions de sa succession. Les actions vendues pour acquitter les impôts ne sont pas majoritaires et comme elles sont vendues à plus d'un acheteur, je ne sais quels renseignements je puis fournir ici, mais je puis dire qu'il y a plus d'un acheteur et qu'aucun n'en a une part prépondérante. C'est ce que tout esprit droit souhaite qu'il arrive, je pense, aux actions de l'*Algoma*. A l'avenir aucun bloc individuel ne représentera un intérêt prépondérant et on n'interviendra pas dans l'administration de la compagnie et de cette source. J'ai écouté avec beaucoup d'attention la rengaine que tous les ministres connaissent au sujet de l'éthique qui s'impose aux membres du cabinet. Je vous assure que rien dans mes relations avec la succession Dunn n'a porté la moindre atteinte que ce soit à ce statut. Je n'ai pris aucune mesure qui ne se rapportât directement à la succession Dunn non plus qu'aucune mesure pouvant en quoi que ce soit avoir un effet défavorable sur quelque intérêt de l'État.

L'honorable député avait certaines autres questions à poser. S'il voulait peut-être les poser une à une, je me ferai un plaisir d'y répondre. J'ai répondu à celle qui avait trait à la manière de fixer la valeur des actions.

**M. Hamilton (York-Ouest):** A propos de la valeur des actions, le ministre sait-il si on a tenu compte ou non de la valeur des actions vu qu'aucun dividende n'a été versé à leur égard? Est-vrai que leur valeur a grimpé en flèche après le décès de sir James?

**Le très hon. M. Howe:** Je ne sais pas comment elles ont grimpé. Des bruits ont couru. La loi prévoit que la valeur d'une action est, aux fins de l'impôt, celle qui existait au moment du décès. A mon avis, la valeur retenue pour ces actions a été celle qu'exige la loi, c'est-à-dire non seulement celle-là mais, probablement, une valeur s'inspirant d'un point de vue très optimiste. De toute façon, les exécuteurs testamentaires ne l'ont jamais contestée. La cotisation a été établie par la division fédérale de l'impôt et elle a été acceptée par les exécuteurs. Voulez-vous savoir autre chose?

**M. Hamilton (York-Ouest):** La valeur accrue des actions après la mort permettrait-elle d'acquitter les droits successoraux?

**Le très hon. M. Howe:** Non, tant s'en faut.

**M. Hamilton (York-Ouest):** M. Barrington, le dernier de ceux qui ont été nommés au bureau de direction de la *McIntyre Porcupine*, a-t-il pris part à l'une ou l'autre de ces négociations en vue de la vente des actions?

**Le très hon. M. Howe:** Non, il n'y a pas participé. M. Barrington a été invité à faire partie du conseil d'administration, sauf erreur, il y a environ trois semaines. Il se trouve dans l'Ouest depuis ce temps-là et je suis pas mal sûr qu'il n'a jamais assisté à une réunion du conseil d'administration de la compagnie, si tant est que cela regarde mon honorable ami.

Nous nous en souviendrons, vous savez.

**M. Hamilton (York-Ouest):** Nous nous y intéressons beaucoup et nous avons droit à une réponse. Est-il encore administrateur? Entend-t-il le rester?

**Le très hon. M. Howe:** Je n'ai pas communiqué avec lui depuis que j'ai constaté qu'il était administrateur et parce qu'il n'était pas facilement disponible. Qu'il entende rester administrateur ou non, cela dépendra d'autres entretiens que nous aurons quand je pourrai entrer en contact avec lui.

**M. Hamilton (York-Ouest):** A propos de la double position où se trouve le ministre...